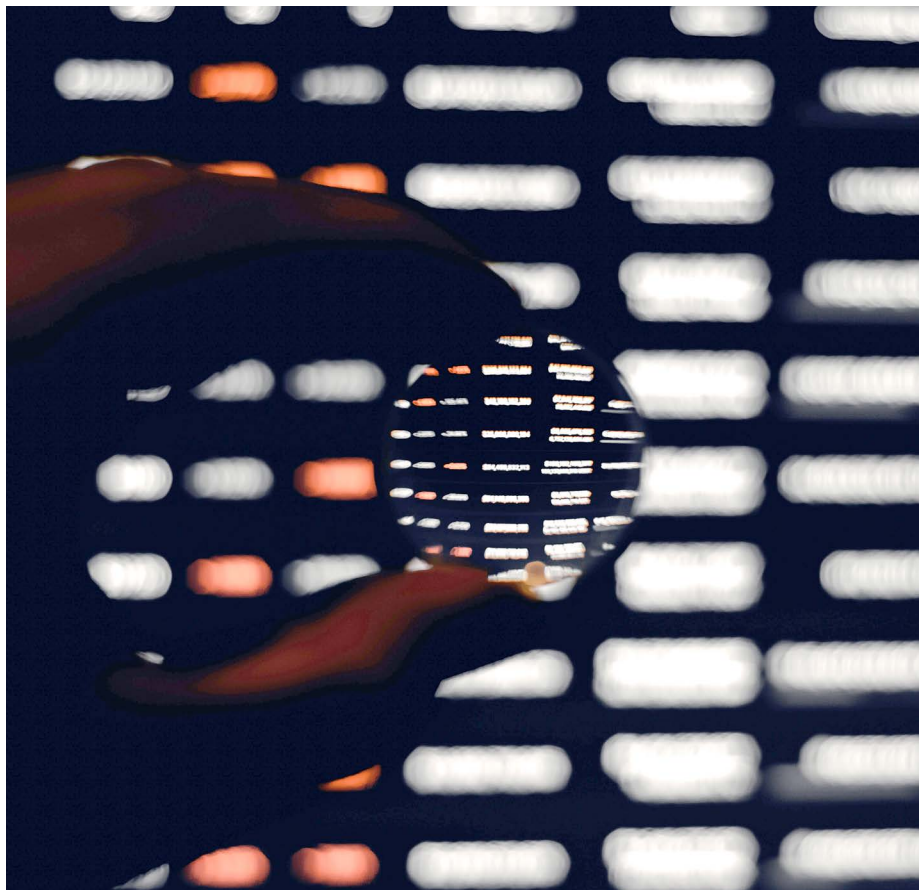


Transformation numérique

La conception collaborative, un gain d'efficacité



1. La SIA exige une **harmonisation de la législation et des prescriptions publiques**, afin de tirer le meilleur profit de la numérisation.
2. Les principes de l'Open Government Data (OGD) de la Confédération doivent également s'appliquer à la construction et à l'exploitation de bâtiments et infrastructures. La **création d'un portail central de données en matière de construction et d'immobilier** doit permettre le libre accès à ces données.
3. La SIA sensibilise les acteurs de la construction concernés par les infrastructures critiques. Elle œuvre à l'établissement de **directives uniformes**, encourage les **échanges interdisciplinaires** et exige des **normes internationales** adaptées aux réalités suisses.
4. La SIA reconnaît que la numérisation requiert une plus grande **flexibilité dans la gestion des projets** de construction et facilite cette adaptation par les bases de travail qu'elle met à disposition, qu'il s'agisse de normes ou de règlements.

La transformation numérique est un processus évolutif continu qui bouleverse notre économie et notre société – au-delà du simple progrès technologique, c'est une profonde mutation de nos manières de faire. Dans le secteur des études et de la construction, elle modifie notre façon de collaborer ou de concevoir, construire et exploiter les bâtiments et infrastructures. Elle contribue également à faire face à des enjeux majeurs, tels que l'atteinte des objectifs climatiques, la circularité des ressources ou encore la sécurité sur les chantiers, et assure des flux de travail efficaces et efficaces. La SIA prend une part active dans cette évolution, notamment en échangeant avec les acteurs du secteur et en préparant le terrain pour accompagner les différents impacts de ces changements. Au niveau opérationnel, elle développe des outils numériques pour faciliter le quotidien des concepteurs.

La conception collaborative est une méthode de travail qui resserre les liens de collaboration entre acteurs de projet. Les trois piliers de cette approche sont la numérisation des processus, une mise à disposition pertinente des informations et la gestion sécurisée des données. Les processus numériques et les standards ouverts assurent que toutes les parties impliquées puissent accéder aux processus et travailler main dans la main. Conjointement avec des professionnels et experts, la SIA développe des outils adaptés aux besoins actuels, tels que des normes et règlements, pour créer des conditions-cadres propices à une meilleure compréhension et structuration de ces processus ainsi qu'à des échanges de données sans anicroches. Mais l'action de la seule SIA n'est pas suffisante : l'harmonisation de la législation et des prescriptions publiques est impérative. Si la gestion des données est indissociable de la collaboration numérique, elle revêt également une importance croissante en ce qui a trait aux infrastructures critiques. La SIA fait ainsi œuvre de sensibilisation à ce sujet et travaille à l'établissement de directives uniformes avec l'appui de concepteurs.

Thèmes et projets de la législature 2019-2023

Mise à disposition d'informations

Bien qu'elle impacte fortement la vie quotidienne à de très nombreux égards, la transformation numérique est un processus silencieux. À ce jour, cet enjeu ne bénéficie d'aucune visibilité dans le paysage politique : le sujet n'a fait l'objet d'aucune votation au niveau national ni de débat public. Et malgré tout, en coulisses, les lignes bougent. La SIA se félicite donc des projets suivants :

- « Lancer des projets numériques phares d'intérêt public pour faire avancer la Suisse ». Cette motion exige la mise en place de bases juridiques encadrant l'apport, par la Confédération, de financements initiaux à des projets numériques portés par des acteurs privés ou des partenariats privé-public. En effet, la coopération entre le public et le privé sera essentielle pour que la transformation numérique soit synonyme de succès.
- « Loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités » (LMETA). Cette loi vise à encourager le traitement de processus administratifs par voie électronique. Par ailleurs, ce texte pose les bases légales qui pourront encadrer, entre autres, la mise à disposition de licences gratuites de logiciels *open source* ou de données de l'administration publique en libre accès (OGD). La SIA salue ce texte, qui marque une étape essentielle vers la transformation numérique de l'administration fédérale et revêt à ce titre une grande importance pour un virage numérique durable. Elle exige donc que le Conseil fédéral soumette rapidement cette proposition de loi au Parlement.

Faits et chiffres clés

1 % Croissance annuelle de l'industrie de la construction au niveau mondial depuis 1995. Dans le même temps, l'économie mondiale a progressé de 2,8 %. Les professionnels estiment que la numérisation peut être un important facteur de croissance pour le secteur.

Presque **80 %** d'énergie en moins pour le transfert du même volume de données avec la norme 5G par rapport à la 4G.

Jusqu'à **99,5 %** d'économies de CO₂ pour les réunions en ligne par rapport aux réunions en présentiel.

Nous poursuivons nos efforts

Améliorer la gestion des données et des informations

La construction est tiraillée par divers enjeux et exigences et entraîne une importante consommation de ressources tout au long du cycle de vie de l'ouvrage. La gestion de l'information numérique est une composante essentielle de la construction et de l'exploitation d'ouvrages et facilite la conciliation des besoins des différents groupes d'utilisateurs et parties prenantes. La mise à disposition des bonnes informations au bon moment au cours du processus d'étude et de réalisation favorise l'atteinte des objectifs fixés et peut s'avérer déterminante pour la réussite globale du projet. Les normes, règlements et autres guides de la SIA sont des outils offrant un cadre prescriptif harmonisé, qui aide les concepteurs à structurer leurs processus de travail et à les découper correctement par phases. Le bon déroulement d'un projet suppose que la production, la conservation, l'échange et l'enregistrement de données soient assurés sur une assez longue période et que tous les acteurs de projet les traitent avec les précautions nécessaires. La SIA s'engage également sur ce front et cherche à promouvoir des pratiques qui favorisent cohérence, continuité et transparence. Parce qu'un échange de données fluide passe par un bon réseau, la SIA s'est prononcée en faveur de la 5G, qui permet de nouvelles applications dans les domaines de la mobilité, de l'industrie, de la conception et de la construction et sera décisive pour le succès de la transformation numérique.

Pour toute question, contactez :



Andreas Loscher

Spécialiste Processus numériques,
responsable Transformation numérique
andreas.loscher@sia.ch
+41 (0)44 283 15 56

Informations complémentaires

www.sia.ch/fr/la-sia/commissionsconseils-dexperts/conseil-dexperts-sia-transformation-numerique

- Approche de la SIA en matière de transformation numérique
- Commission centrale pour la gestion de l'information (ZI)
- Collaborateurs du service Processus numériques